

Équipes de circonscriptions

DÉFINITION D'UNE ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

L'équipe de circonscription est un prolongement du Conseil régional d'action politique (CRAP) et a comme objet premier d'entretenir les contacts avec la députée ou le député d'une circonscription locale. De temps à autre, l'équipe peut aussi collaborer avec d'autres personnes ou groupes dans la circonscription qui sont en mesure d'influencer directement ou indirectement les décideurs relativement à un dossier particulier.

Rôles et responsabilités

La fonction essentielle de l'équipe de circonscription est d'entrer en contact avec la députée ou le député et de faire du lobbying, afin de promouvoir les positions de l'AFPC. Les membres de l'équipe représentent l'AFPC et ont la responsabilité d'expliquer la position du syndicat au député ou à la députée. Ce travail doit être fait sur une base régulière, en suivant les conseils et les indications du CRAP et du représentant régional responsable du conseil. Le CRAP dirige les activités de l'équipe de circonscription, sous la responsabilité du représentant régional responsable du CRAP.

Chaque membre de l'équipe reçoit une formation de base sur le lobbying et assiste à un briefing sur le dossier à discuter avec la députée ou le député. Le briefing est animé par le représentant régional. Un chef d'équipe est nommé pour chaque projet de lobbying; de concert avec la coordonnatrice ou le coordonnateur, ce dernier organise les diverses initiatives entreprises par l'équipe d'une circonscription.

La première tâche de l'équipe est de préparer un aperçu de la circonscription. (Voir l'annexe A.) L'aperçu aide à cerner le climat qui règne dans la circonscription, ainsi que d'autres renseignements pertinents. L'aperçu est surtout utile dans le cadre du lobbying indirect et des campagnes électorales.

L'équipe de circonscription planifie, prépare et organise l'initiative de lobbying proposée et en assure le suivi, sous la direction du CRAP et en suivant les conseils du représentant régional. À la fin de chaque campagne de lobbying, l'équipe présente au CRAP un rapport de lobbying. (Voir la section sur le lobbying direct.)

Recrutement des membres

Les membres de l'équipe de circonscription doivent être membres de l'AFPC et doivent

habiter la circonscription ou s'intéresser particulièrement à la circonscription, ou encore à son député ou sa députée. Il serait préférable qu'au moins un membre de l'équipe soit également membre du CRAP, mais cela n'est pas obligatoire. Les membres de l'équipe devraient s'intéresser vivement au dossier ou à la politique en général. Il faudrait s'efforcer grandement d'assurer un degré de continuité à l'équipe, en demandant aux membres de s'engager à l'équipe pendant au moins un an, si possible.

Le CRAP est responsable du recrutement des membres de l'équipe. Les membres sollicités devraient être des membres du CRAP, des militantes et militants syndicaux locaux, des militantes et militants politiques locaux qui sont membres de l'AFPC, ou de simples membres de l'AFPC qui ont manifesté le désir de participer.

Le CRAP approuve le choix des membres de l'équipe, et le représentant régional responsable du conseil dresse une liste des noms, adresses et numéros de téléphone des membres de l'équipe.

Lignes directrices à l'intention des équipes de circonscription

Sous la direction du représentant régional, ou encore du président ou de la présidente du CRAP, l'équipe de circonscription rédige l'aperçu de la circonscription, planifie, prépare et organise l'initiative de lobbying et en assure le suivi, et soumet le rapport de lobbying au CRAP, à la suite de chaque initiative de lobbying.

Le CRAP passe en revue le rapport et l'annexe au procès-verbal de la réunion du CRAP, avec ses commentaires, suggestions et recommandations relativement au suivi.

Les équipes de circonscription constituent un excellent moyen d'encourager plus de membres à participer à nos efforts politiques, et l'on crée ainsi un bassin de membres aptes à être nommés aux CRAP. La plupart des équipes de circonscription sont composées de membres intéressés et plein de bonne volonté vivant aux alentours du bureau de circonscription, pour plusieurs raisons. D'abord, ces personnes peuvent assister aux réunions, même celles convoquées à très brève échéance. Ensuite, elles ont plus de crédibilité aux yeux de la députée ou du député qui sait que les gens de sa circonscription scrutent les faits et gestes qu'il pose ou ne pose pas. De plus, ces gens ont de meilleures occasions d'établir des rapports avec le personnel du bureau de circonscription. Enfin, leur participation entraîne peu ou pas de dépenses.

Financement

Des fonds sont affectés au remboursement de la perte de rémunération, au regard des heures consacrées à des réunions avec le député ou la députée pendant les heures de travail, au besoin. Des fonds sont aussi affectés au remboursement des dépenses

inhabituelles, comme le stationnement et les taxis, entre autres. Aucun fonds n'est affecté aux déplacements, aux réunions de l'équipe de circonscription, aux repas et aux autres dépenses de ce genre. Toute dépense doit être approuvée par le représentant régional, avant que les dispositions ne soient prises par l'équipe de circonscription.

Sphère d'activités des équipes de circonscription

Le CRAP est responsable des équipes de circonscription. Le genre d'initiatives que les équipes entreprennent et leur durée sont établies par l'AFPC, qui recommande les questions prioritaires et les campagnes à l'échelle nationale, ainsi que par le CRAP, qui est responsable de l'exécution des campagnes.

À mesure que les équipes de circonscription sont créées, les membres des équipes devraient recevoir une introduction générale portant sur le lobbying auquel ils participeront et sur leurs rôles et responsabilités en tant que membres. Ils devraient percevoir leur participation à long terme et avoir un aperçu des initiatives planifiées pendant une période donnée. Les membres de l'équipe devraient être informés de la tenue de réunions du CRAP. Dans la mesure du possible, on devrait les encourager à assister à ces réunions, et surtout celles qui auront une incidence directe sur le lobbying.

On s'attend à ce que les membres de l'équipe de circonscription participent pleinement à la planification, à la préparation et à l'exécution du lobbying, comme l'ont établi l'AFPC et le CRAP. Ils doivent suivre le plus attentivement possible les faits et gestes de la députée ou du député cible et rester au courant de toute autre démarche ayant rapport aux dossiers visés par le lobbying. Ils doivent participer aux discussions et collaborer à la rédaction du rapport au CRAP. De plus, ils doivent surveiller toutes démarches connexes et les signaler au représentant régional et au CRAP.

Aperçu de la circonscription fédérale

1. Circonscription:
2. Député-e:
3. Parti représenté:
4. Adresse et N° de téléphone du bureau de circonscription:
5. Personne-Ressource:
6. Résultats des dernières élections:

Aperçu du ou de la député-e

7. Rôle au parlement: (par exemple, cabinet, secteur à critiquer, comités parlementaires ou du caucus, etc.)

8. Position du ou de la député-e sur les questions d'intérêt à l'AFPC (si disponible)

Négociation collective -

Droits politiques -

Indexation des pensions -

Privatisation, déréglementation, sous-traitance, etc. -

Anti-scab

Autres -

9. Autres renseignements importants ou pertinents sur le député ou la députée:

10. Contacts entre l'AFPC et le député ou la députée (réunions, lettres, autres)

Date	Type de contact	Résultats (s'il y a lieu)

Population de la circonscription

11. Principales collectivités:

12. Nombre de membres de l'AFPC:

13. Répartition des membres de l'AFPC dans la circonscription, selon le ministère et le lieu de travail:

14. Autres groupes dans la circonscription qui partagent nos idées
(comme le conseil de travail du district, d'autres syndicats et des groupes d'action communautaires, par exemple):

Nom	Personne-ressource	Téléphone ou courriel

15. Contacts auprès des médias:

Nom	Adresse	Téléphone ou courriel

Ralliements et manifestations

16. Salles et autres lieux de rencontre : (préciser les dimensions, les frais, les avantages et les désavantages)

17. Lieux: diffusion aux entrées et sorties, piquets d'information, etc.:
(les lieux de travail, les centres commerciaux et les rassemblements populaires, entre autres)

18. Autres renseignements utiles sur la circonscription: (langues parlées et groupes ethniques, entre autres)